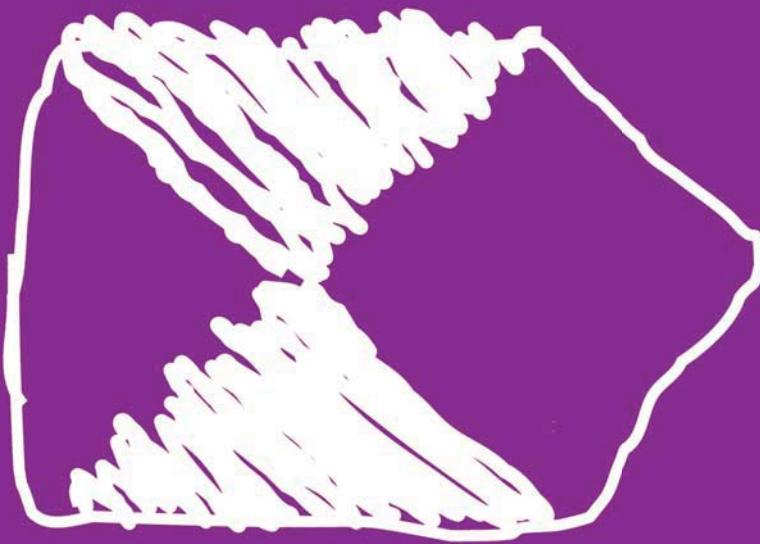


Bouclier de la résilience



LE BOUCLIER DE LA RÉSILIENCE

Le Bouclier de la résilience est une distinction valorisant l'état de bonne préparation face aux risques naturels et technologiques, selon une double approche opérationnelle (planification, comportements) et culturelle (connaissance des aléas). Il s'inscrit dans l'esprit de la loi de modernisation de la sécurité civile où chacun contribue à sa propre sécurité à titre individuel ou collectif.

Le Bouclier de la résilience permet aussi d'articuler autour d'une problématique liée aux événements naturels ou technologiques, une réflexion qui fédère l'éducation à la santé et à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation à la responsabilité en milieu scolaire. Les enseignements disciplinaires se retrouvent dans cette mobilisation qui fait partie intégrante du projet d'établissement.

Le Bouclier de la résilience est attribué suite à une auto-évaluation annuelle réalisée par le chef d'établissement et relative au plan particulier de mise en sûreté (PPMS) et à l'éducation préventive. Le questionnaire, complété en ligne, ne cherche pas l'exhaustivité mais au contraire privilie l'essentiel, l'indispensable en matière de prévention des risques dans un établissement accueillant des jeunes publics. Obtenir le Bouclier de la prévention sur une année scolaire doit aussi encourager la progression dans la démarche de résilience des établissements et mobiliser l'attention de la communauté éducative, des parents d'élèves, des collectivités et des autres partenaires de l'école. La remise de cette distinction peut aussi faire l'objet d'un événement dans l'établissement et dans la commune en impliquant plus précisément les élèves.

Ce Bouclier (un écusson et 2 triangles blancs) symbolise par la forme la protection et par la couleur la référence aux pictogrammes de la prévention face aux aléas. Il symbolise des capacités de l'établissement à surmonter une crise. Ce dernier pourra prétendre chaque année au bouclier avec une gradation dans les actions conduites.

Soutenue par le Ministère du développement durable, cette initiative est conduite par l'Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement (www.iffo-rme.fr) qui s'appuie en région sur les formateurs du réseau « risques majeurs éducation » et sur les coordonnateurs risques majeurs placés auprès des recteurs.

Se mobiliser
pour l'éducation et la mise en sûreté
dans les établissements d'enseignement

www.bouclier-de-la-resilience.org